



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2021/1727

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de :  
**Permis d'urbanisme** — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **spri Jérôme GRIBOMONT** siégeant **Rue de l'Eglise 50 à 4100 SERAING (Bonnelles)**.

Le terrain concerné est situé **Rue de l'Eglise 50 à 4100 SERAING (Bonnelles)** et est cadastré **12e division section A n° 240X, n° 0240W, n° 0194X, n° 0194W**

Le projet vise à "**modifier le permis octroyé (non construction d'une extension et placement d'enseignes)**" et présente les caractéristiques suivantes :

Ecarts par rapport au Règlement Communal de Police sur les Bâtisses, à savoir :

- écart à l'article n°67 qui stipule que le point bas du store doit être à minimum 2,50m du sol et que la saillie ne peut pas excéder 2,00m. Ici , le point bas se situe à une hauteur de 2,32m et la saillie est de 2,20m ;
- écart à l'article n°106 qui stipule que chaque pièce doit recevoir l'air et le jour par des fenêtres ayant une surface au moins égale au sixième de la surface du plancher correspondant. Ici, ce quota n'est pas respecté pour la cuisine et la salle à manger de l'appartement A et pour les deux chambres de l'appartement B.

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.

Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30;
- le jeudi et vendredi de 7 h 45 à 11 h 45;
- le jeudi de 17 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous pris 24 h à l'avance);

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Philippe PIRARD(04/330.86.85 - p.pirard@seraing.be)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **21 février 2022 au 8 mars 2022 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : - p.pirard@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,  
(délégation du 16/04/2020)  
(C.D.L.D. art. L 1132-5)

Philippe PIRARD  
Agent technique

Pr LE BOURGMESTRE,  
(délégation du 27/11/2020)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF  
5<sup>ème</sup> Échevine